

NOTE D'ACTION - Septembre 2023

Inégalités scolaires : agir à la racine



Les inégalités scolaires apparaissent avant l'entrée au cours préparatoire (CP). Elles sont principalement dues aux écarts de stimulations langagières au sein des familles. Faute d'une politique ambitieuse visant à résorber ces inégalités dès le plus jeune âge, elles ne font que s'accroître par la suite. C'est pourquoi notre système éducatif se distingue comme l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE.

Le débat autour de la vocation de l'école maternelle n'est pas nouveau. Pour autant, il est trop souvent dénué de toute référence scientifique sérieuse.

En France, nous considérons encore trop souvent que l'école maternelle devrait principalement se limiter à prendre soin des élèves sans accorder une réelle importance à la résorption des inégalités initiales et à l'acquisition de savoirs précoces.

L'école du bien-être n'est pas exclusive d'une école qui viserait à offrir à chacun les acquis nécessaires à l'apprentissage des fondamentaux. Plusieurs projets de recherche ont permis d'établir les effets positifs à long terme, au-delà du seul champ scolaire, d'interventions précoces de stimulation langagière. En France, les centres de recherche existent, ils pourraient prendre en charge l'évaluation de telles expérimentations pour convaincre de la nécessité d'une réforme ambitieuse de l'école maternelle.

Autre facteur d'aggravation des inégalités scolaires, notre système d'affectation des enseignants oriente les moins expérimentés vers des établissements présentant les taux de difficulté scolaire les plus importants. L'école française se prive ainsi du principal levier de rééquilibrage d'un système très inégalitaire.

La qualité du travail de l'enseignant est le premier déterminant de la réussite des élèves dès leur

entrée dans le système scolaire. C'est pourquoi les systèmes éducatifs les plus performants affectent, dès les premières années de scolarisation, les enseignants les plus efficaces devant les élèves susceptibles de présenter les plus grandes difficultés. Il faut s'en inspirer et définir une nouvelle organisation des ressources humaines permettant de s'assurer que les années déterminantes pour l'acquisition des fondamentaux – GS, CP, CE1 – soient pris en charge par les enseignants dont les méthodes de gestion de classe, l'utilisation du temps scolaire et les pratiques pédagogiques sont les plus appropriées pour la progression des élèves. L'enjeu est de substituer à un pilotage à l'aveugle, indifférent aux besoins des élèves, un pilotage stratégique dicté par la réalité des besoins constatés au sein des classes.

Une telle évolution suppose d'abord que les enseignants des classes de GS, CP et CE1 soient recrutés sur profil, c'est-à-dire en dehors de toute procédure d'affectation générée par le système dit du barème. Elle suppose ensuite que nous soyons capables d'identifier les meilleurs enseignants. Dans cette perspective, la création d'un outil de mesure de la valeur ajoutée, permettant de mesurer objectivement l'impact du travail des enseignants sur la progression des élèves, est nécessaire.

Enfin, sur une base volontaire, il faut inciter les enseignants les plus efficaces à enseigner là où la difficulté scolaire est la plus importante.

Un troisième facteur d'aggravation des inégalités scolaires est lié à la répartition du temps d'enseignement entre les élèves en fonction de leurs besoins. Un élève ne maîtrisera les compétences fondamentales que s'il consacre effectivement le temps nécessaire à leur apprentissage. Ce temps nécessaire varie considérablement selon les élèves. Les élèves qui, pour des raisons variées, ne bénéficient pas de stimulations suffisantes au sein de leurs familles auront besoin, par exemple, de plus de temps pour apprendre la lecture.

Pour permettre à chaque élève de maîtriser les fondamentaux dès les premières années de scolarisation, gage d'une scolarité réussie, les enjeux sont de deux ordres pour notre système éducatif : maximiser les occasions d'apprendre et renforcer le temps effectif d'enseignement.

Pour maximiser les occasions d'apprendre, les solutions sont diverses. Il faut commencer par poursuivre la politique de dédoublement et de plafonnement de la taille des classes en MS respectivement dans et hors des zones d'éducation prioritaires. Cela permettrait aux enseignants de disposer de davantage de temps pour faire progresser les élèves en facilitant l'individualisation des enseignements au sein de la salle de classe. Il faut aussi amplifier le dispositif des vacances apprenantes afin de renforcer les acquis des élèves les moins favorisés.

Toutefois, la maximisation des occasions d'apprendre serait vaine si dans le même temps elle ne permet pas de renforcer le temps d'enseignement effectif, celui-là même qui détermine l'efficacité pédagogique. Pour être effectif, le temps d'enseignement doit intervenir au moment opportun et être ciblé sur les compétences idoines pour répondre aux besoins de chaque élève. De telles évolutions ne sauraient donc être engagées que si les programmes de maternelle, réécrits, visaient spécifiquement un travail ciblé, dès cet âge, sur les compétences indispensables à l'acquisition des compétences fondamentales.

Enfin, la résorption des inégalités scolaires dès le plus jeune âge passe par une individualisation accrue des enseignements.

Chaque jour, au sein de la salle de classe, les enseignants sont confrontés à la nécessité d'apporter des réponses différenciées aux besoins des élèves. Au sein des systèmes éducatifs les plus performants, l'individualisation des enseignements a pris la forme du travail en petits groupes de niveau. En France, l'enseignement se fait principalement de manière magistrale. L'un des enjeux pour notre système éducatif est donc, dans le cadre de la

formation initiale et continue, de préparer davantage les enseignants aux techniques de gestion de classe permettant de s'adapter à l'hétérogénéité des niveaux des élèves.

S'adapter aux rythmes d'apprentissage des élèves suppose également que les enseignants disposent des outils susceptibles de pouvoir les aider à adapter davantage leur enseignement. En ce sens, l'instauration d'un nouveau test d'évaluation de la conscience phonologique en début de GS est particulièrement stratégique pour permettre de mieux identifier les élèves qui ont, dès la maternelle, besoin d'une attention particulière pour avoir une chance d'apprendre à lire. Ensuite, la mise à disposition de courbes de progression normées, fondées sur les résultats obtenus par les enseignants les plus efficaces, doit permettre d'assigner aux enseignants des objectifs raisonnables eu égard aux compétences initiales de leurs élèves.

En parallèle de la mise à disposition de ces outils, il faut apporter des réponses aux enseignants éprouvant le besoin d'être accompagnés par des professionnels capables de les conseiller concrètement. En ce sens, l'instauration d'un tutorat de proximité, concentré sur la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires, apparaît particulièrement stratégique.

Proposition 1

Expérimenter au sein des zones d'éducation prioritaires des programmes de forte stimulation cognitive dès le plus jeune âge (4 à 6 ans), grâce à un encadrement resserré en lien avec les familles.

Proposition 2

Recruter sur profil tous les enseignants de GS, CP, CE1 en priorisant les classes dédoublées au sein des REP et REP +.

Proposition 3

Instaurer un outil de mesure de l'efficacité du travail des enseignants, ayant en charge l'enseignement des fondamentaux, sur la progression des élèves.

Proposition 4

Inciter fortement les enseignants les plus efficaces, c'est-à-dire ceux dont il est constaté que la progression des élèves est supérieure à la moyenne nationale, à enseigner dans les écoles et dans les quartiers où les élèves ne bénéficient pas au sein de leur famille de stimulations suffisantes.

Proposition 5

Dédoubler les classes de moyenne section de maternelle afin de constituer un bloc de quatre années (MS, GS, CP CE1) dédié à la maîtrise des fondamentaux dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Proposition 6

Poursuivre la politique de plafonnement de la taille des classes hors zone d'éducation prioritaire sur le bloc de classe MS-GS-CP-CE1 pour aligner les taux d'encadrement sur la moyenne des pays de l'OCDE.

Proposition 7

Renforcer le dispositif des vacances apprenantes pour limiter l'accroissement des inégalités scolaires durant les vacances d'été.

Proposition 8

Instaurer en début de classe de GS un test d'évaluation de la conscience phonologique.

Proposition 9

Mettre à la disposition des professeurs de GS, CP et CE1 des courbes de progression normées, fondées sur les performances des enseignants les plus efficaces, sur chaque compétence prédictive de l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

Proposition 10

Instaurer un tutorat de proximité en charge de la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires.